

**Association pour l'Histoire de la
Protection de la Nature et de
l'Environnement (AHPNE)**

**Ministère de l'Ecologie, du
Développement durable, des Transports et
du Logement. Comité d'Histoire du
Conseil général de l'Environnement et du
Développement durable**

Appel à propositions de communications : aux sources de la politique publique de l'environnement (1950-1960)

Journée d'étude pour les 40 ans du ministère de l'Environnement

16 novembre 2011. Paris La Défense

Beaucoup de travaux ont abordé l'émergence et l'évaluation de la politique publique de l'environnement en France en prenant comme point d'origine le moment où, à la fin des années 60, pour la première fois en France, un gouvernement conçoit, puis décide, en juin 1970, de mettre en œuvre un programme d'ensemble en faveur de l'environnement, dit des « Cent mesures pour l'environnement » (Lacroix Zaccari 2010, Lascoumes (dir.) 1999, Larrue 2000, Barraqué et Theys 1998). Ces travaux se centrent sur l'acceptabilité sociale des problématiques environnementales, sur les programmes à déclencher au niveau de l'Etat ou sur les instruments, mesures ou dispositifs à mettre en place en aval, à l'époque et depuis 40 ans maintenant. Déjà en 1970, l'environnement, vu comme une totalité englobante, commençait à s'imposer aux instances politico-administratives et il s'agissait, pour elles, de le prendre en compte, avec plus ou moins d'efficacité étant donné le mode d'administration français plutôt sectoriel (Jobert et Muller 1987).

Mais s'est-on jamais posé la question de comment l'environnement est devenu cette totalité (Lascoumes 1994, Charvolin 2003) ? Ce qui est aussi une question à caractère public : l'assemblage que la catégorie d'environnement propose, associe des registres d'action pas forcément connectés au départ - comme les habitudes domestiques, le déploiement industriel, l'emprise foncière, ou l'organisation de l'Etat - et qui pourtant, à l'arrivée, montreront qu'ils sont inter-reliés les uns aux autres.

Lors de cette journée pour les 40 ans du ministère de la Protection de la Nature et de l'Environnement, nous nous poserons la question suivante : de quoi l'environnement était-il donc fait pour qu'il ait eu, depuis, une destinée publique ? A cette fin, le recours à l'histoire est le meilleur outil pour décaler le regard et interroger les racines de notre actualité. Il apparaît que les années 50 et 60 en France représentent la gestation de cette « inter-conséquentialité » (Dewey 1991) propre à l'environnement qui provoque tant de problèmes pour l'administrer de façon simple.

On se propose par conséquent d'aller aux sources du « référentiel cognitif » de la politique de l'environnement (Muller 2000), à un moment où des influences normatives, des mobilisations sociales, des utopies réformatrices, des cultures épistémiques internationales ou

encore des savoir-faire, convergent, et où la qualité de cet assemblage composite, ce « bricolage » dont parle Pierre Lascoumes devient tout à la fois un label administratif, un domaine public et une catégorie de pensée en France.

Durant cette journée, nous porterons notre regard vers les facteurs qui furent *favorables* à cette évolution et ceux qui furent *décisifs*.

Nous prévoyons d'organiser la journée selon le programme indicatif et provisoire ci-après :

Matinée : les facteurs favorables

- Les chercheurs : experts du Muséum National d'Histoire Naturelle, des universités...
- Les prospectivistes
- La réflexion des hommes de l'art et des techniciens : architectes et urbanistes...
- La création législative et réglementaire : premières normes, programme des 100 mesures...
- L'influence internationale : pays pionniers, négociations internationales, UNESCO, Conseil de l'Europe, préparation de la conférence de Stockholm...

Après midi : les facteurs décisifs

- Les associations et groupes de pression
- Les « aménageurs » : le Plan, la Datar
- Les acteurs du déclenchement : les hommes d'influence, les décideurs et les politiques
- Table ronde : formes et évolution de la gouvernance environnementale depuis cette époque pré-ministérielle jusqu'à aujourd'hui

Les communications sollicitées par le présent appel ont donc pour but d'exposer et nourrir ces différents champs et thématiques.

1) Les chercheurs. L'environnement conjugue d'abord l'objectivité scientifique avec d'autres formes de jugements plus ou moins argumentés. Le Muséum National d'Histoire Naturelle a été un vivier de personnalités, comme Roger Heim, Jean Dorst et Georges Tendron qui ont apporté cette expertise scientifique. On peut aussi citer pour cette époque d'autres scientifiques tels que François Bourlière et Maxime Lamotte qui n'étaient pas au MNHN mais qui eurent une influence sur le développement de l'écologie scientifique, et il faut également mentionner l'importance des sociétés savantes. Quel a été leur rôle pour étendre l'intérêt depuis leur chaire académique vers le grand public et vers les acteurs politico-administratifs ?

2) La réflexion des hommes de l'art et des techniciens. Comment ne pas aborder l'effervescence des milieux de l'expertise, de l'innovation et des hommes de l'art, que l'évolution sociale et technique des années 60 va contribuer à mettre sur des rails plus ou moins durables. En matière de Culture tout d'abord, il faut mentionner l'existence éphémère d'un important institut de l'environnement en architecture au tournant 1970. Il est certain que la donne de départ des attributions du nouveau ministère de la Protection de la Nature et de l'Environnement a été largement influencée par cette évolution des milieux culturels et de groupes innovants. En matière de nuisance industrielle ensuite, le CITEPA pour la pollution de l'air, mais également le Centre de Formation et de Documentation sur l'Environnement, le Centre Technique du Génie Rural, des Eaux et des Forêts et d'autres, contribueront au brassage des informations techniques, à la connaissance et à la diffusion de réussites techniques, à l'interprétation de la législation etc.

3) Les prospectivistes. C'est à cette époque, également, que la discipline nouvelle qu'était alors la prospective a anticipé les évolutions sociales et techniques de la société et a contribué à faire exister des futurs où la question de la nature comme « ressource » ou « sanctuaire » a eu toute sa place. Comment cette prospective associée à l'actualité mouvementée de la fin des années 60 a contribué à faire émerger les standards que les années 70 qualifieront de « qualité de la vie » ?

4) La création législative et réglementaire. Mais une autre objectivité, même si, à l'occasion, on a pu la qualifier de droit à « l'état gazeux » (lors du décret de création des parcs naturels régionaux de 1967), est également naissante et influente. Comment le droit français, avec ses grandes lois des années 60 – sur l'air, sur l'eau, sur les parcs nationaux - se place-t-il par rapport à la législation des partenaires de la France ?

5) L'influence internationale. Comment se font les échanges, notamment, avec les Etats-Unis et l'Allemagne, quels sont les leviers internationaux du moment (Conseil de l'Europe, UNESCO, UICN, premières convention environnementales, préparation du sommet de Stockholm, etc.), permettant d'aborder la question de l'influence internationale sur le cadre juridique et les référentiels d'action et d'organisation de l'Etat français ?

6) Les protecteurs : associations, naturalistes et groupes de pression. D'autre part, sur le plan social, comment s'est faite la rencontre avec les protecteurs de la nature et les associations environnementales (dont la SNPN, la LPO, des associations régionales naissantes), dont on peut penser qu'ils ont joué le même rôle que les hygiénistes à la fin du XIXe siècle pour la bactériologie (Latour 1984) ?

7) Les « aménageurs ». On relève aussi que les interlocuteurs traditionnels des naturalistes (notamment le ministère de l'Agriculture), se diversifient également dans les années 50 avec la montée en puissance du Plan (réflexion sur l'eau conduisant à la loi de 1964) et surtout, dans les années 60, avec le rôle joué par la Datar (qui conduira, notamment, au programme des « Cent mesures ») et qui multiplie les contacts avec les protecteurs de la nature. Ce glissement des forces en présence n'a-t-il pas ouvert d'autres horizons à l'échange traditionnel entre scientifiques et organismes d'Etat ? Il faut en particulier considérer l'impact de la Société d'Equipement Touristique (SCETO) ou d'autres bureaux d'études sur la tournure que prend la politique du moment, et le levier que le recours à ces bureaux

représentait pour les instances politico-administratives souvent soumises à des contraintes budgétaires.

8) Les acteurs du déclenchement : les hommes d'influence, les décideurs et les politiques. Forts de cette reconsidération des facteurs déclencheurs ou amplificateurs des changements multiples ayant lieu dans les années 60, il convient aussi de porter un regard sur les personnalités clé de l'avant création et de la création du ministère de la Protection de la Nature et de l'Environnement : Serge Antoine, Jérôme Monod, Louis Armand, Jacques Chaban Delmas, Georges Pompidou (discours de Chicago) etc.

Une table ronde clôturera le travail de la journée. Elle portera sur les formes de gouvernance. Depuis le début, elles ont tenté de saisir la complexité du terrain environnemental et d'y apporter des réponses normatives et institutionnelles (on pense bien sûr à la création du ministère de l'environnement et aux formules employées par ses différents successeurs ainsi que, plus récemment, à l'adossement de la Charte de l'environnement à la Constitution et à l'instauration du principe de précaution). Le rôle des experts et des corps techniques a pu être hégémonique dans les années 50 (on pense au nucléaire civil, aux restructurations foncières agricoles, aux infrastructures de transport...) et l'influence des industriels prépondérante (on pense à l'adoption des normes antipollution). Mais la modernisation de la société a également imposé progressivement :

- des pratiques beaucoup plus ouvertes et plus consensuelles, avec un citoyen plus acteur et plus revendicatif -même s'il adopte par moment un réflexe NIMBY-, disposant de moyens puissants de contestation et de publicisation plus ou moins maîtrisés avec internet et les réseaux sociaux ;
- un fractionnement de la responsabilité publique par la multiplication des agences spécialisées (alimentation, santé, radioactivité, etc.) ;
- l'instauration de plusieurs niveaux de décision politique avec les décentralisations successives.

Comment dès lors les repères d'une histoire de « l'environnementalisation » (Latour et al. 1991) dans les années 50 et 60 peuvent-ils contribuer à éclairer les difficultés actuelles de la gouvernance environnementale dont le Grenelle de l'environnement a fixé pour partie les nouvelles règles ?

Les propositions de communications prévues pour **20 mn + 10 mn de débat** (1 à 2 pages, comprenant un résumé et une présentation de l'auteur) sont à faire parvenir pour le **15 septembre** à Florian Charvolin : florian.charvolin@gmail.com.

Il sera demandé aux intervenants retenus (*a priori*, un par thématique abordée) d'envoyer un texte complet avant le colloque, pour le 30 octobre, en vue d'une publication à suivre rapidement.

Les voyages et les frais de séjour des intervenants pourront éventuellement être pris en charge.

Bibliographie

- Barraqué B. et Theys J. (1998). Les politiques d'environnement. Evaluation de la première génération : 1971-1995, Paris, Editions Recherches.
- Cadoret, A. (édit.) (1985) Protection de la nature. Histoire et idéologie. De la nature à l'environnement. L'Harmattan. 1985.
- Charvolin, F. (2003). L'invention de l'environnement en France. Paris, La Découverte.
- Dewey, J. (1991). The public and its problem. Athens (Ohio), Ohio Univ. Press.
- Jobert, B. and P. Muller (1987). L'état en action. Paris, PUF.
- Lacroix, V. and E. Zaccaï (2010). "Quarante ans de politique environnementale en France : évolutions, avancées, constances." Revue Française d'Administration Publique **134**: 205-232.
- Larrue, C. (2000). Analyser les politiques publiques d'environnement. Paris, L'Harmattan.
- Lascoumes, P. (1994). L'écopouvoir. Paris, La Découverte.
- Lascoumes, P., Ed. (1999). Instituer l'environnement. Paris, L'Harmattan.
- Latour, B. (1984). Les Microbes, Guerre et Paix. Paris, Métailié.
- Latour, B., C. Schwartz, et al. (1991). "Crise des environnements, défi aux sciences humaines." Futur antérieur **6**: 28-56.
- Muller, P. (2000). "L'analyse cognitive des politiques publiques. Vers une sociologie politique de l'action publique." Revue Française de Science Politique **50(2)**: 189-207.